

Procès-verbal du Conseil Municipal du 30 septembre 2025

1. OUVERTURE DE SEANCE ET PRESENCE

Présents : M. de Vallavieille, M. Lesseline, Mme Lepetit (secrétaire de séance), M. Marie, M. Leconte, M. Vasche, M. Férey, Mme Plaisance-Dubois, M. Dubourg, Mme Rolland, Mme Cardine.

Excusés : Mme Postel, M. Jamet, M. Després.

2. APPROBATION DU COMPTE RENDU PRECEDENT

Décision : Le compte rendu de la séance du 19 août 2025 est approuvé à l'unanimité.

3. RECRUTEMENT DU PERSONNEL COMMUNAL

Décisions :

- Embauche de Mme Vicky Anquetil en qualité d'agent administratif (CDD du 01/09 au 31/12/2025, 33h/semaine, renouvelable).
- Embauche de Mme Dominique Breney en tant qu'agent technique (CDD du 01/10 au 31/12/2025, 15h/semaine, renouvelable).
- Un contrat d'aide aux devoirs et étude est envisagé pour 2h50/semaine en période scolaire. Ce service sera mis en place dès la rentrée des vacances de la Toussaint. Un mot sera mis dans le cahier des enfants pour comptabiliser les familles intéressées.
- Embauche de Mme Julie Le Roux pour l'entretien des bâtiments communaux (école, musée, cantine, pôle de vie...) en CDD du 01/09 au 30/09/2025, 103h/mois, renouvelable. Mme Le Roux sera reconduite pour le mois d'octobre.

Ces recrutements sont validés à l'unanimité.

4. CHEMINS ET VOIRIES COMMUNALES

Information : L'étude menée par la société ADS.com a permis de dresser un plan précis des chemins (24 km 359) et des voiries communales (43 km 105, incluant les parkings). La délibération est adoptée à l'unanimité. Le conseil espère une augmentation de ses dotations.

5. ÉCLAIRAGE PUBLIC DU BOURG

Information : Une réunion s'est tenue avec la société SOTELEC (M. Arthur Lepage) afin d'identifier des solutions pour améliorer l'éclairage public dans le bourg.

Détail des hypothèses évoquées :

- Réglage des horaires d'allumage et d'extinction en fonction de la fréquentation nocturne.
- Installation de détecteurs de mouvement sur certains axes pour limiter la consommation.
- Optimisation du nombre de points lumineux dans les zones les plus fréquentées.

Action attendue : M. Lepage doit transmettre plusieurs propositions chiffrées pour chaque hypothèse. Le conseil étudiera ces options lors d'une prochaine séance.

Objectif : Améliorer la sécurité de la traversée du bourg la nuit tout en maîtrisant l'impact sur la facture d'électricité.

6. LOGEMENT DU HARAS

Information : Le logement du Haras sera libéré fin novembre 2025.

Action à entreprendre : Le cabinet Faudais sera chargé de trouver un nouveau locataire.

7. DEVIS POUR LES MATS D'ECLAIRAGE

Décision : Pour donner suite à la dégradation de deux mats loués lors de la fête du 15 août, un devis de réparation s'élevant à 1306,00 € est accepté.

Commentaire : Le conseil déplore le manque de civilité ayant entraîné ces dommages récurrents sur les installations communales.

8. DEVIS POUR LA REPARATION DU POLE DE VIE

Décisions :

- Remplacement du réfrigérateur vétuste (21 ans) pour un montant de 1 718,00 €.
- Réparation d'un oscillo-battant et de 3 serrures pour 3 153,00 €.

Le conseil accepte les devis présentés.

9. PRIX DE LOCATION DE LA SALLE DU POLE DE VIE

Information : Le tarif actuel de location de la salle du pôle de vie est de 350,00 €.

Action à venir : Au vu des dépenses d'entretien, une augmentation du tarif est envisagée. Il est décidé de procéder à une comparaison avec les prix pratiqués dans les communes voisines.

Décision future : Le conseil se prononcera sur une éventuelle hausse lors d'une prochaine séance, après examen des tarifs comparatifs.

10. ASSAINISSEMENT : CONTEXTE ET CHIFFRES CLES

Concernant l'assainissement, voici les chiffres clés de l'année, accompagnés des observations du conseil. Le rapport annuel sur le service d'assainissement a été reçu : il souligne la performance satisfaisante de nos installations d'eau potable.

- 15 505 m3 assujettis à l'assainissement après application du coefficient correcteur, ce qui reflète le volume traité sur la commune.
- 208 branchements raccordés au réseau d'assainissement collectif.
- Tarif en vigueur au 01/2025 : 4,36 € TTC/m3 pour une consommation annuelle de 120 m3, en cohérence avec la moyenne observée dans des communes comparables.
- 6,15 km de réseau comprenant notamment 2 stations d'épuration pour 690 équivalents habitants ainsi que 6 postes de relèvement, garantissant l'efficacité du traitement des eaux usées.
- 100 % des bilans réalisés sont conformes, ce qui témoigne du respect des normes en vigueur.
- 23 834 m3 d'effluents ont été épurés sur l'année.

Le conseil municipal approuve le rapport, soulignant la nécessité de maintenir la qualité du service et d'assurer le suivi des indicateurs de rendement.

11. ORGANISATION DU REPAS DES AINES

Pour le traditionnel repas des aînés, les actions suivantes ont été menées : Les invitations pour l'événement du 26 octobre 2025, adressées aux personnes de 65 ans et plus ainsi qu'à leur conjoint, ont été distribuées par les conseillers municipaux. Plusieurs retours de participation ont déjà été reçus, confirmant l'intérêt des habitants pour ce moment convivial.

12. DROIT DE PREEMPTION

Au sujet du droit de préemption urbain, le conseil municipal a été informé de la vente de la maison de Mme Heigelman. Après examen, il décide de ne pas exercer son droit de préemption, car aucune nécessité d'intérêt communal n'a été identifiée pour cet achat. Cette décision vise à garantir une utilisation pertinente des prérogatives de la commune.

13. SUBVENTION A LA SOCIETE DE CHASSE

La société de chasse locale a transmis ses comptes annuels et sollicité une subvention. Après analyse des justificatifs présentés, le conseil accorde 150€ comme l'année précédente considérant l'importance du soutien aux associations actives dans la vie communale.

14. INDEMNITE AMENITE RURALE

La commune ayant une grande part de ses surfaces correspondant aux critères d'éligibilité, elle percevra par l'intermédiaire du parc des marais une indemnité d'aménité rurale d'un montant de 20 284,32 €. Ce soutien financier, attribué dans le cadre des politiques de développement rural, contribuera au financement des projets locaux.

15. ANCIEN CORBILLARD

Une demande d'acquisition de l'ancien corbillard communal a été reçue. Le conseil accepte, sous condition de décharge de responsabilité de la commune compte tenu de son état actuel.

16. COURRIERS DE M. DAVIS TIMOTHY

Le conseil municipal a pris connaissance de deux courriers adressés par M. Davis Timothy :

- Sur le jumelage avec Toccoa : M. Davis Timothy regrette l'avis négatif du conseil concernant ce jumelage. Le conseil rappelle que, n'ayant eu aucun contact officiel avec la commune de Toccoa et en l'absence d'une association de jumelage formalisée (condition indispensable pour engager une telle démarche), il n'est pas en mesure de donner suite favorablement à cette demande.
- Sur l'implantation de statues commémoratives : le conseil municipal réitère son avis défavorable sur ce projet sans pour autant remettre en cause le respect que nous avons toujours eu pour les vétérans.

